

**PUBLICATION / INVITATION
SÉLECTION D'UN BOURSIER SANS CONCOURS
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE D'ÉTUDES
DÉNOMMÉE "HIPPOCRATE
POUR DES ÉTUDES DE TROISIÈME CYCLE EN GRÈCE OU À L'ÉTRANGER**

**ORGANISÉ PAR LES ROTARY CLUBS : 1) ATHÈNES-GOUDI (GRÈCE) – 2) PARNITHA (GRÈCE) 3) CHAMPAGNOLE -
FRANCE 4) LE BOURGET AULNAY - FRANCE**

Date limite de dépôt des candidatures : 31 août 2024

CHAPITRE I :

OBJECTIF ET BUT

Les Rotary Clubs de 1) ATHENS-GOUDI - GRECE 2) PARNITHA - GRECE 3) CHAMPAGNOLE - FRANCE 4) LE BOURGET AULNAY - FRANCE annoncent l'octroi d'une (1) bourse d'études dénommée " Hippocrate ", pendant l'année rotative 2024-2025, qui dure du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, à des diplômés d'établissements d'enseignement supérieur en médecine, financée par des fonds provenant des clubs susmentionnés.

La bourse susmentionnée est annoncée conformément aux décisions pertinentes prises par les conseils d'administration des groupes susmentionnés.

CHAPITRE II :

CONDITIONS DE PARTICIPATION - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'octroi de la bourse :

1. CRITÈRES SOCIAUX

1.1 Famille monoparentale.

Les candidats qui sont :

- a) des parents avec des enfants mineurs à charge hors mariage
- b) des parents veufs avec des enfants mineurs à charge

1.2 Chef de famille.

Concerne uniquement les candidats non mariés et en particulier l'aîné de la famille lorsque :

- a) l'un des parents du candidat est décédé et le parent survivant est toujours veuf ; ou
- b) les deux parents du candidat sont décédés et le candidat a des frères et sœurs mineurs ; ou
- c) le candidat est l'enfant d'une mère célibataire.

1.3 Enfant d'une famille nombreuse.

Concerne uniquement les candidats célibataires qui justifient de leur statut de famille nombreuse.

1.4 Bénévolat.

Il s'agit de la participation du candidat à des activités bénévoles dans n'importe quel domaine. Il s'agit également de sa participation en tant que membre d'une organisation bénévole (autre que le ROTARY). Le candidat ne doit pas avoir de lien de parenté avec un Rotarien membre du Rotary International District 2475 jusqu'au 2e degré.

2. CRITÈRES ACADÉMIQUES

2.1 Diplôme de premier cycle. En cas de soumission de deux diplômes, c'est le diplôme en rapport avec le sujet de la thèse qui sera pris en compte.

2.2 Diplôme de troisième cycle. En cas de soumission de deux diplômes, c'est le diplôme en rapport avec le sujet de la thèse qui sera pris en compte.

2.3 Articles publiés dans des revues scientifiques internationales à comité de lecture et/ou dans les actes de conférences internationales avec un article complet après examen par les pairs, qui relèvent du domaine de la thèse.

2.4 Participation à des projets de recherche financés dans le domaine de la thèse.

3. CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Le candidat doit être de nationalité grecque ou d'origine grecque.

3.2 Les revenus personnels et familiaux du candidat, dont le montant cumulé ne doit pas dépasser quinze mille euros (15.000,00€), plus mille euros (1.000,00€) pour chaque membre supplémentaire à charge.

CHAPITRE III :

PRÉSENTATION DES DEMANDES - CLASSIFICATION - CONTRÔLES D'ÉLIGIBILITÉ

A. Les intéressés doivent soumettre au Rotary Club d'Athinai-Goudi, au plus tard le 31 août 2024, une demande manuscrite accompagnée des documents suivants :

- 1) Une photocopie de la carte d'identité du demandeur ou d'un passeport en cours de validité attestant de sa citoyenneté grecque ou de son origine grecque.
- 2) Copie de la déclaration du dernier exercice fiscal apuré pour les revenus personnels et familiaux déclarés. Si le candidat ne présente pas de déclaration d'impôts, il doit soumettre une déclaration solennelle émise numériquement par Gov.gr ou accompagnée d'un certificat d'authenticité de la signature d'un KEP ou d'une autre autorité compétente, indiquant que le candidat n'est pas tenu de présenter une déclaration d'impôts et qu'il est déclaré en tant que personne à charge.
- 3) Déclaration de la taxe foncière unique (EN.F.I.A.A.) du dernier exercice fiscal apuré
- 4) Certificat d'état civil
- 5) En ce qui concerne les points 1.1 et 1.2 du CHAPITRE B ci-dessus, les actes de naissance correspondants doivent être présentés. Certificats de décès et certificats des parents garants
- (6) En ce qui concerne le CHAPITRE II 1.3 ci-dessus, un certificat de l'école supérieure d'éducation doit être présenté. Confédération des polytechniciens grecs (A.S.P.E.) ou d'un autre organisme reconnu de polytechniciens. Le certificat susmentionné doit avoir été délivré au cours des six derniers mois au moment de l'introduction de la demande de bourse.
- 7) Déclaration responsable de la loi. 1599/1986 du candidat, délivrée numériquement par Gov.gr ou accompagnée d'un certificat d'authenticité de la signature d'un KEP ou d'une autre autorité compétente, attestant que le candidat ne reçoit pas, pendant toute la durée de la bourse "Hippocrate", d'autre bourse d'une autre source publique ou privée, nationale ou étrangère.
- 8) Une copie du casier judiciaire
- 9) Copie des diplômes et des certificats de fin d'études. Veuillez noter que les diplômes étrangers d'enseignement supérieur ne seront pris en considération que s'ils sont accompagnés de l'acte de reconnaissance de leur équivalence et de leur équivalence par l'I.K.A.T.S.A. ou l'I.O.A.T.A.P. ou l'I.T.E. et des notes correspondantes.
- 10) Une liste des articles/thèses publiés doit être soumise avec le dossier de candidature.
- 11) Concernant le CHAPITRE II 1.4 : Une déclaration émise par Gov.gr ou avec un certificat de signature d'un KEP ou d'une autre autorité compétente, indiquant que le candidat n'a pas de lien de parenté avec un Rotarien membre du Rotary District 2475 du Rotary International jusqu'au 2ème degré.
- 12) Concernant le CHAPITRE II 2.4 : La participation est certifiée par la présentation des contrats de travail pertinents, qui doivent indiquer le mois-homme à temps plein et l'étendue du travail. Sinon, les candidats doivent présenter une déclaration conforme à la loi 1599/86, certifiée par une autorité administrative, indiquant le nombre total d'heures d'emploi en équivalent temps plein pour chaque programme auquel ils ont participé. Une liste des projets de recherche financés doit être jointe à la candidature.

2. Tous les documents susmentionnés, ainsi que la demande manuscrite, doivent être soumis par voies électroniques à l'adresse info@rcathensgoudi.gr avant la date limite de soumission des documents. L'opportunité de la candidature sera évaluée sur la base de la date indiquée dans le courrier électronique.

3. La commission de sélection, composée du conseil d'administration du Rotary club d'Athinai-Goudi, après avoir rédigé le procès-verbal correspondant : a) recueille les candidatures soumises et vérifie les pièces justificatives présentées ; b) inscrit les candidats qui satisfont aux critères de sélection ; c) classe les candidats qui satisfont aux critères de sélection ; d) examine les dossiers de candidature ; e) examine les dossiers de candidature ; f) évalue les dossiers de candidature.

(c) classe les candidats qui remplissent les conditions d'attribution d'une bourse et qui ont envoyé des pièces justificatives complètes
 c) classe les candidats sur base des points d) inscrit le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de points comme candidat final à une bourse d'études.

4. Les candidats seront classés sur la base des notes figurant dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU DES TYPES

CRITÈRES SOCIAUX

FAMILLE MONOPARENTALE OU PROTECTEUR DE FAMILLE	2
ENFANT D'UNE FAMILLE NOMBREUSE	2
VOLONTAIRE	4

CRITÈRES ACADÉMIQUES / PREMIER CYCLE

Excellent (8,5-10)	10
Très bon (6,5 - 8,49)	5
Bon (5-6,49)	2

CRITÈRES ACADÉMIQUES / ÉTUDES DE TROISIÈME CYCLE

Excellent (8,5-10)	10
Très bon (6,5 - 8,49)	5
Bon (5-6,49)	2

NOMBRE DE PUBLICATIONS

Jusqu'à 19 publications	0,4 x nombre de publications
20 ou plus	10

PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE (équivalent temps plein)

Jusqu'à 36 équivalents temps plein	0,2 x nombre d'équivalents temps plein
36 AM et plus	1

En cas d'égalité, le candidat dont les revenus individuels et familiaux cumulés déclarés pour la dernière année fiscale sont les plus bas sera sélectionné.

5. La commission de sélection transmet le procès-verbal susmentionné aux autres Rotary Clubs participants afin de permettre l'attribution conjointe de la bourse.

6. Le nom du candidat boursier tel qu'enregistré par la commission de sélection est publié sur le site web du Rotary club d'Athinai-Goudi (www.rcathensgoudi.gr).

7. Lors de la soumission de la demande de bourse, les candidats doivent prêter une attention particulière aux points suivants :

i. Les demandes soumises après la date limite de soumission des demandes de bourses ne seront pas prises en considération.

Les pièces justificatives soumises après la date limite de dépôt des demandes de bourses, quelle que soit leur date d'émission, ne seront pas prises en considération.

Les documents attestant des critères sociaux doivent être en vigueur au moment de la période de demande de bourse spécifiée.

Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération.

iv. Les documents qui ne sont pas rédigés en grec doivent être accompagnés d'une traduction officielle pour être pris en considération.

v. Pour être pris en considération, les certificats de situation familiale doivent avoir été délivrés récemment et en particulier jusqu'à six mois avant la date limite d'introduction des demandes de bourses. Veuillez noter que les certificats de situation familiale délivrés avant cette date, ainsi que tout autre certificat ou document pertinent, ne seront pas pris en considération.

CHAPITRE IV :

MODE DE PAIEMENT - MONTANT DE LA BOURSE

1. Le montant de la bourse est de dix mille euros (10 000,00 EUR).

2. Le paiement sera effectué par chèque bancaire non transférable ("à deux bandes") au cours d'une cérémonie de remise des prix qui sera organisée à cet effet et qui se déroulera sur l'île de Kos, en l'honneur de la patrie particulière d'Hippocrate.

Un résumé de l'avis susmentionné sera publié dans un journal national et deux journaux locaux.

En outre, des informations et des éclaircissements peuvent être obtenus par courrier électronique à l'adresse suivante : info@rcathensgoudi.gr

La présidente du conseil d'administration du Rotary club d'Athinai-Goudi
 SONIA GEROGIANNIS